

Exemple pratique
GUIDE
POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE GESTION DE LA MOBILITE
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION



Aperçu

A travers ce cas pratique un peu original, SuisseEnergie pour les communes propose aux Cités de l'énergie, aux membres de l'Association Cité de l'énergie, ainsi qu'aux autres communes intéressées un **guide** pour développer et mettre en œuvre « une gestion de la mobilité au sein de l'administration et des entreprises communales ».

Ce guide s'appuie sur les expériences du programme « gestion de la mobilité dans les entreprises »¹ et s'adresse avant tout aux communes de plus de 5'000 habitants. Les communes plus petites en profitent également puisqu'elles peuvent, à l'aide du guide, analyser leur situation et mettre en œuvre des mesures isolées et ciblées.

Le guide sert de document de travail pour les communes participant à la campagne de SuisseEnergie pour les communes « gestion de la mobilité dans l'administration » ; par ailleurs, il est à disposition de tous les intéressés sur www.mobilservice.ch. La campagne débute en janvier 2009 et s'achève en 2012.

Les Cités de l'énergie agissent et prêchent par l'exemple !

Les communes disposent au sein de leur administration d'un large champ de compétences. Les communes, intégrant une gestion de la mobilité*) dans leur propre entreprise, jouent un rôle d'exemple à suivre et sont des leviers importants pour élargir la mise en œuvre au sein d'entreprises et d'organisations privées.

SuisseEnergie pour les communes souhaite que, d'ici fin 2010, une gestion de la mobilité soit intégrée au sein de l'administration de 50 Cités de l'énergie et que des effets soient déjà ressentis. Les Cités de l'énergie et les communes membres de l'Association Cité de l'énergie bénéficient d'un soutien financier et technique ainsi que d'une prime.

Les communes intégrant une gestion de la mobilité contribuent aux objectifs de réduction de CO₂.

Suite aux résultats de la phase pilote, SuisseEnergie pour les communes espère une redistribution de la part modale*) à hauteur de 15% au profit des transports publics et de la mobilité douce*). Si 50 administrations (d'au moins 50 salariés) mettent en place une gestion de la mobilité, on peut escompter une réduction annuelle de 25'000 tonnes de CO₂.

¹ Le programme « gestion de la mobilité dans les entreprises » 2008 - 2012 est mené par SuisseEnergie en collaboration avec SuisseEnergie pour les communes. Il s'appuie sur les expériences de la campagne précédente (2005 – 2008). Plus d'informations sont disponibles sur www.citedelenergie.ch dans la rubrique campagnes et actions.

*) renvoie à une définition dans le glossaire

Soutien apporté aux Cités de l'énergie, aux communes membres de l'Association Cité de l'énergie et aux communes intéressées

SuisseEnergie pour les communes expose cette thématique lors de six séminaires régionaux. Une série de séminaires a lieu dans le courant du premier semestre 2009. (les dates actuelles sont disponibles sur www.citedelenergie.ch et www.mobilservice.ch).

Les communes du canton de Berne obtiennent une prestation de conseil d'une valeur de CHF 500.–, à condition que la commune apporte une contribution financière d'un montant équivalent.

Dans le canton d'Argovie, toutes les communes bénéficient d'un conseil gratuit d'une valeur pouvant atteindre CHF 1'500.–.

Soutiens complémentaires accordés aux Cités de l'énergie et aux membres de l'Association Cité de l'énergie

Les Cités de l'énergie et les communes membres de l'Association Cité de l'énergie reçoivent, en échange de leur bon Cité de l'énergie d'une valeur de CHF 1'000.–, une première analyse et une proposition de processus de mise en œuvre.

Les Cités de l'énergie du canton de Berne bénéficient d'un conseil en input supplémentaire d'une valeur pouvant atteindre CHF 1'000.– à condition que la commune apporte une contribution financière d'un montant équivalent.

Prime de mise en œuvre de CHF 2'000.–

Les communes (Cités de l'énergie ou non) dont l'administration compte au moins 50 collaborateurs, qui mettent en œuvre avec succès une gestion de la mobilité et qui apportent les preuves de son succès, reçoivent une prime unique de CHF 2'000.–².

Contact pour les communes intéressées : SuisseEnergie pour les communes, Direction de la mobilité, Monika Tschannen, Email: m.tschannen@rundum-mobil.ch

Marquer des points pour le label « Cité de l'énergie »

La certification des Cités de l'énergie se base sur le catalogue EEA (European Energy Award). Le catalogue contient six domaines d'action, le domaine de la mobilité comptant pour environ 20% des points.

Les communes qui ont intégré un système de gestion de la mobilité, qui gèrent le parc de véhicules de manière optimale et qui en prouvent le succès, obtiennent la totalité des points des mesures 4.1.1 et 4.1.2. Si leurs actions entraînent des améliorations au profit de la population (comme par exemple l'ouverture d'un point de CarSharing) d'autres points peuvent être générés (cf. mesures 4.4.3, 4.5.1 et 4.5.2). Si une Cité de l'énergie veut

² Sous réserve de l'acceptation officielle de SuisseEnergie pour la campagne

*) renvoie à une définition dans le glossaire

aller encore plus loin, elle peut lancer un plan de gestion de la mobilité pour les entreprises locales. Son initiative sera alors récompensée par des points supplémentaires (cf. Mesures 6.2 et 6.3).

Partenariat

Le guide pour la gestion de la mobilité dans l'administration est un produit indépendant de SuisseEnergie pour les communes qui a cependant été élaboré en étroite collaboration avec la plate-forme de mobilité du canton d'Argovie *aargaumobil*. Le guide est construit sous la forme d'un cas pratique et est disponible sur la plate-forme nationale www.mobilservice.ch.

Contenu du guide:

Chapitre 2 – **Description** : détail du processus avec le formulaire d'inscription à la campagne de SuisseEnergie pour les communes.

Chapitre 3 – **Profil** : apporte des informations sur le profil de la démarche.

Chapitre 4 – **Effets** : décrit les effets attendus.

Chapitre 5 - **Boîte à outils** : montre 10 domaines d'action actuels avec des liens directs vers les produits.

*) renvoie à une définition dans le glossaire

Description

Les bénéfices d'une gestion de la mobilité

L'intégration d'une gestion de la mobilité au sein de sa propre administration apporte, en dehors des effets positifs sur l'environnement, d'autres avantages directs :

- Une réduction des coûts de mobilité et une meilleure accessibilité.
- Un personnel motivé, satisfait et en bonne santé (moins de maladies, moins d'accidents).
- La promotion d'une culture d'entreprise basée sur la collaboration.
- Une utilisation rationnelle du parc de véhicules de l'entreprise, des places de stationnement et des voies d'accès.
- Un rôle d'exemple pour les entreprises.
- L'administration se présente comme un employeur moderne, qui prend en compte sa responsabilité.
- Des exemples de mesures ayant déjà fait leur preuve.

L'administration elle-même, ainsi que les autres entreprises communales dépendent directement du champ de compétence de la commune. Ainsi un plan de gestion de la mobilité devrait aussi pouvoir être introduit dans les maisons de retraite, hôpitaux, écoles, etc.

Les raisons d'agir par la mise en place d'une gestion de la mobilité

- Afin de contribuer aux objectifs du protocole de Kyoto en tant que Cité de l'énergie ou commune consciente de ses responsabilités (émettre un signal et être un exemple pour les employeurs privés).
- Pour profiter d'opportunités lors de changements (par ex. déménagement, réhabilitation, restructuration).
- En cas de saturation des places de stationnement ou de modification planifiée de l'environnement de l'entreprise.
- Pour accompagner et compléter des actions dans les domaines de l'environnement et de la santé.
- Dans le cadre d'achat de véhicules.
- Comme une opportunité pour de nouvelles stratégies de communication.

*) renvoie à une définition dans le glossaire

Processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une gestion de la mobilité

Ci-contre, vous trouvez des conseils et des outils pour élaborer une gestion de la mobilité et pour mettre en œuvre un plan de mobilité. Pour l'élaboration d'une gestion de la mobilité, il n'existe pas de formule type. Les mesures choisies dans le cadre d'une gestion de la mobilité doivent être orientées en fonction de la situation et des objectifs de l'entreprise. La démarche mise en place peut se limiter à une action unique ou bien être intégrée globalement.

➔ **Action unique:** un objectif défini (par ex. diminuer le besoin de places de stationnement) mène au choix de mesures spécifiques. Les avantages de ce processus sont le peu d'investissement ainsi qu'une mise en œuvre rapide et progressive. Cependant, la démarche est alors plutôt ponctuelle et tous les potentiels ne sont pas exploités.

➔ **Démarche intégrée:** une analyse globale intègre plusieurs objectifs définis. Les mesures sont ensuite choisies rigoureusement afin qu'elles se coordonnent et aboutissent à une gestion de la mobilité. En contrepartie, l'investissement est plus élevé et les délais sont rallongés.

*) renvoie à une définition dans le glossaire

**Formulaire d'inscription pour les Cités de l'énergie
et pour les communes intéressées**

Nom de la commune : Cité de l'énergie

Personne à contacter :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Nombre de collaborateurs au sein de l'administration :

Sites / Départements :

.....

Par cette inscription, la commune exprime son intérêt de participer à la campagne « gestion de la mobilité dans l'administration » en tant qu'entreprise. L'inscription n'entraîne aucune obligation pour la commune.

Pour obtenir la **prime de CHF 2'000.-***, la commune doit avoir fait un inventaire des mesures avant le début et doit s'être documentée sur l'outil d'analyse et d'évaluation mis à disposition par la campagne. Après la mise en œuvre du plan de mesures, l'outil d'analyse et d'évaluation est mis à jour, signé par l'entreprise et envoyé à la direction de la campagne au plus tard avant fin juin 2012.

La commune est enregistrée dès que ce formulaire est renvoyé par la direction de la campagne signé et daté.

La commune

La direction de la campagne
SuisseEnergie pour les communes

Lieu, date.....

Lieu, date,

.....

.....

.....

SuisseEnergie pour les communes
Monika Tschannen

*sous réserve de l'acceptation officielle de SuisseEnergie pour la campagne

Moyens de transport

- ✓ mobilité piétonne
- ✓ mobilité cycliste
- ✓ mobilité combinée
- ✓ transports publics
- ✓ transports individuels motorisés
- ✓ transports de marchandises³

Motifs de déplacements

- ✓ déplacements domicile-travail
- ✓ déplacements pour les achats
déplacements pour les loisirs
- ✓ déplacements professionnels
- ✓ déplacements de service
- ✓ déplacements domicile-école

Domaines d'action

- ✓ prestation de service
- ✓ marketing
- ✓ management de la mobilité
- ✓ planification du trafic et aménagement du territoire
- ✓ véhicules et équipements

Importance de la commune

- < 5'000 habitants
- ✓ 5'000 – 10'000 habitants
- ✓ 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- ✓ commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- ✓ commune rurale
- ✓ commune touristique

Durée de mise en œuvre du projet

- ✓ 6 mois
- ✓ 1 an
- 2 ans
- 5 ans

Coût d'investissement

- ✓ faible (< Fr. 10'000.--)
- ✓ moyen (Fr. 10'000.-- - Fr. 50'000.--)
- élevé (> Fr. 50'000.--)

Frais d'exploitation annuels

- ✓ faibles (< Fr. 5'000.--)
- ✓ moyens (Fr. 5'000.-- - Fr. 20'000.--)
- élevés (> Fr. 20'000.--)

Remarques

Les communes de moins de 5'000 habitants peuvent aussi être concernées dans le cadre de mesures uniques.

Temps de réalisation : processus continu

³ Le transport de marchandises est pris en considération dans l'outil d'analyse, en revanche il n'y a aucune proposition de mesures.

*) renvoie à une définition dans le glossaire

Les effets

Environnement et énergie

Les études issues de la phase pilote et les résultats de projets récents montrent une réduction de l'usage de la voiture particulière d'environ 15%. Ce transfert modal*) au profit des transports publics et de la mobilité douce*) peut même s'élever dans le meilleur des cas à 30% (par exemple: l'hôpital du canton d'Argovie (Baden). D'après SuisseEnergie pour les communes, la mise en œuvre d'un plan de mobilité auprès de 50 administrations (d'au moins 50 collaborateurs) entraîne une réduction de 25'000 tonnes de CO₂ par an. En Suisse, les émissions de CO₂ atteignent 40 millions de tonnes en 2006. La part d'émissions issue des carburants est de 16,7 millions de tonnes de CO₂ pour un objectif de 14,3 millions, soit une part de 2,4 millions de tonnes à combler d'ici 2010 –un chiffre qui a tendance à augmenter !

NB : L'outil d'analyse et d'évaluation*) mis à disposition par SuisseEnergie pour les communes peut mettre en évidence les effets de façon précise (cf. Boîte à outils).

Société

Les communes ayant intégré une gestion de la mobilité dans leur administration et dans les autres entreprises communales font valeur d'exemple et apportent un signe d'encouragement important. Les produits proposés dans le cadre d'un plan de mobilité conduisent à une remise en question des comportements actuels et encouragent l'adoption de nouvelles habitudes. Si la commune réussit avec, par exemple, une bonne communication et des offres de coopération, à motiver les entreprises privées, une culture de la mobilité nouvelle et durable peut s'établir. Cette nouvelle culture de la mobilité professionnelle peut alors à son tour influencer les déplacements privés.

Économie

Des évolutions dans la part modale au profit des transports publics ou de la mobilité douce permettent de décharger les infrastructures routières et entraînent une meilleure attractivité des communes en tant que site économique. La circulation inévitable du trafic de livraison est ainsi moins perturbée. L'accessibilité des administrations et des entreprises est facilitée. L'amélioration des infrastructures de mobilité douce et le développement de l'offre en transports publics entraînent une augmentation des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'espace public (meilleur aménagement, moins de bruit, etc.). L'attractivité de la commune comme lieu de vie en est également amplifiée.

*) renvoie à une définition dans le glossaire

Boîte à outils

Dans ce chapitre:

- 10 champs d'action concrets (issus de l'expérience d'*aargaumobil*).
- Des exemples de mesures de ces 10 domaines (issus de l'expérience d'*aargaumobil*).
- Des informations diverses de SuisseEnergie pour les communes (liens vers l'outil d'analyse et d'évaluation*) et vers le pool d'experts*).
- Glossaire.

*) renvoie à une définition dans le glossaire

10 champs d'action concrets

Les 10 champs d'action suivants sont des domaines de mesures choisis de la gestion de la mobilité bien adaptés aux administrations et aux entreprises :

- Business CarSharing (autopartage)
- CarPooling
- EcoDrive®
- Acquisition de véhicules
- Accessibilité*) du site
- Mobilité douce (piétons et cycles)
- Communication
- Transports publics
- Gestion du stationnement
- Choix du moyen de transport

Certains champs d'action rapportent des avantages financiers directs, pour d'autres le bénéfice est plutôt à long terme, par exemple à travers un engagement plus marqué du personnel dans l'entreprise ou des débouchés plus élevés pour les produits et services grâce à une meilleure image environnementale.

Les champs d'action ne s'adaptent pas tous à chaque entreprise. C'est pourquoi, il est important d'élaborer des solutions sur mesure. De plus, les mesures peuvent être pondérées en fonction des effets attendus. Le tableau suivant présente les champs d'action de la gestion de la mobilité qui peuvent faire partie de la mise en œuvre en fonction de la situation de l'entreprise.

Domaine d'action Situation de l'entreprise	Business CarSharing	Carpooling	EcoDrive®	Acquisition de véhicules	Accessibilité du site	Mobilité douce	Communication	Transports publics	Gestion du stationnement	Choix du moyen de transport
Places de stationnement insuffisantes	●	●		●	●	●	●	●	●	●
Acquisition & gestion de véhicules	●		●	●			●			
Campagne de promotion de la santé						●	●			●
Déplacements SAV / Fournisseurs	●		●	●						
Réorganisation interne (internet/intranet/bilan/brochure de communication)	●	●			●		●	●		
Utilisation des transports publics par les clients/salariés/partenaires	●				●	●	●	●		●
Déplacements des clients fréquents					●	●	●	●	●	
Image environnementale	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Entreprise accessible en vélo						●			●	
Démarche de changement	●	●		●	●	●	●	●	●	●

Source: *aargamobil – Plate-forme de mobilité du canton d'Argovie, Aarau 2008*

*) renvoie à une définition dans le glossaire



Business CarSharing

Le Business CarSharing (ou auto partage) offre la possibilité de remplacer le parc de véhicules de l'entreprise par des véhicules de la coopérative Mobility. Les entreprises bénéficient ainsi des avantages d'un véhicule sans avoir à s'occuper de l'investissement, de la maintenance, du carburant et des autres frais engendrés par l'achat d'un véhicule. Vous ne payez que quand vous conduisez. La flexibilité pour les déplacements professionnels des salariés est augmentée et le coût abaissé. Vous travaillez dans le train et n'utilisez la voiture que pour le dernier tronçon du trajet. Mobility, ce sont plus de 1'000 sites, dont 350 gares et 2'000 véhicules dans 10 catégories, de la Smart au van à disposition (état : novembre 2008).

Actions incitatives dans votre entreprise

Mesures sur les infrastructures

- Mise en place d'un site d'auto partage sur le site de l'entreprise

Mesures organisationnelles/incitatives

- Inscription au Business CarSharing de Mobility Suisse. Les entreprises publiques et privées peuvent choisir auprès de Mobility CarSharing Suisse parmi quatre offres Business (Basic, Plus, Master et Exclusive) avec des cartes Mobility personnelles et/ou transmissibles.
- Adaptation du règlement sur les frais de déplacements pour rendre prioritaire l'utilisation des véhicules CarSharing lors de déplacements professionnels en voiture.
- Proposer l'offre CarSharing à prix réduit aux employés pour une utilisation privée.

Informier et faire changer les habitudes

- Proposer Click&Drive en offre d'essai.
- Organiser des cours d'informations sur la réservation et l'utilisation des véhicules CarSharing.
- Distribuer des brochures d'information (par ex. prospectus, via l'intranet etc.) et d'abonnements d'essai CarSharing.

Exemples concrets

- **La direction des bâtiments, du transport et de l'environnement du canton d'Argovie** a adopté le Business CarSharing en 1998.
- Plus de 1'700 entreprises privées et administrations telles que **Migros, ABB, l'Hôpital cantonal de Baden (KSB)** et **l'Institut Paul-Scherer (PSI)** sont par ex. des clients de Mobility.

Plus d'informations

Mobility CarSharing: centrale de services 24h/24: Tél. 0848 824 812, www.mobility.ch

Offres des CFF: <http://mct.sbb.ch/mct/fr/carsharing> et <http://mct.sbb.ch/mct/fr/clickdrive>

Description de la mesure sur www.mobilservice.ch > Dossiers entreprises > Exemples pratiques pour les entreprises



CarPooling

CarPooling (ou covoiturage) signifie se déplacer ensemble – conduire ou se faire conduire. Le covoiturage est intéressant si au moins deux personnes font le même trajet pour se rendre au travail ou peuvent se retrouver le long du trajet sur un parking (Park&Pool) destiné au covoiturage. Les coûts de transport et les taxes de stationnement sont alors réduits de moitié. Une fois arrivés à destination, pas besoin d'une place de stationnement supplémentaire.

Actions incitatives dans votre entreprise

Mesures sur les infrastructures

- Aménager des places de stationnement attribuées au CarPooling à des emplacements favorables sur le site (par ex. près de l'entrée).

Mesures organisationnelles/incitatives

- Encourager les collaborateurs à s'organiser entre eux en mettant à disposition une plate-forme dans l'entreprise ou avec les entreprises voisines, par ex. : liste des trajets domicile-travail sur le panneau d'affichage, logiciel de réservation sur l'intranet ou via internet, etc.
- Création d'un club Park+Pool-Natel: les SMS permettent d'organiser le covoiturage de façon efficace et flexible.
- L'entreprise planifie et coordonne les possibilités de covoiturage pour le prochain événement de l'entreprise ou pour le prochain séminaire de formation.

Informier et faire changer les habitudes

- Communiquer sur le covoiturage en organisant des rencontres.
- Faire référence à l'existence de parkings Park+Pool dans le canton d'Argovie.

Exemples concrets

- **Clariant International SA** à MuttENZ encourage le covoiturage à l'aide d'un outil intranet d'échanges.

Plus d'informations

Conseils en mobilité pour les sportifs des associations: www.sportlichzumSport.ch/files/tipps-verein.pdf

Park+Pool Canton d'Argovie: www.ag.ch/verkehr/de/pub/mobilitaet_plus/park_pool.htm

Covoiturage sur Internet: www.e-carsharing.ch, www.rideshare.ch



Eco-Drive®

Eco-Drive® est une méthode de conduite automobile sûre, respectueuse de l'environnement et économique. Elle s'apprend facilement et permet d'économiser 10 à 15% des coûts de carburant et d'entretien, ce qui ouvre des perspectives intéressantes aux entreprises ayant leur propre parc de véhicules. De plus, une anticipation améliorée permet de diminuer le nombre d'accidents.

Applications possibles dans votre entreprise

Mesures organisationnelles/incitatives

- Cours Eco-Drive® (durée: une journée) financés/organisés pour les salariés : Formation approfondie complétée par un examen qui garantit, notamment pour les personnes ayant de nombreux déplacements professionnels, un bénéfice à long terme.
- Location du simulateur Eco-Drive® à intégrer comme une offre interne de l'entreprise ou lors d'une manifestation de présentation de cette méthode de conduite. Possibilité de formations sur une demi-journée ou plus courtes.

Informier et faire changer les habitudes

- Acquisition du CD pédagogique Eco-Drive® à mettre à disposition des salariés pour proposer une première approche de cette nouvelle méthode de conduite.
- Rédiger une fiche technique avec les informations et les explications sur la conduite intelligente et la publier sur l'intranet.

Exemples concrets

- **Canon (Suisse) SA** a organisé des cours Eco-Drive® pour tous les techniciens de service et a ainsi réalisé des économies de carburant importantes sur le parc de véhicules de service.
- **IBM Suisse** a fait installer un simulateur de conduite Eco-Drive® devant le siège à Zürich. Les employés ont pu utiliser gratuitement le simulateur et s'entraîner ainsi à l'écoconduite.
- **Kuoni Reisen** a organisé pour 2000 collaborateurs une semaine de l'environnement, dont l'une des thématiques était l'écomobilité. Parmi les produits, des cours Eco-Drive® et des tests de vélos électriques étaient proposés.
- Tous les détenteurs de véhicules professionnels de la **Société Générale d'Affichage SGA** ont participé à des cours d'écoconduite et ont consolidé leurs connaissances lors de séances de rappel.

Plus d'informations

Eco-Drive®: www.eco-drive.ch

Veltheim Driving Center: Tél. 062 887 70 00, www.veltheim.com

Description de la mesure sur www.mobilservice.ch > Mobilservice pratique > Dossiers disponibles



Acquisition de véhicules

Lors de l'acquisition de véhicules, les anciens véhicules sont remplacés au fur et à mesure par des véhicules récents plus respectueux de l'environnement avec des moteurs à gaz, hybrides, ou électriques. Même si l'achat de véhicules ayant une consommation inférieure et 25% d'émissions de CO₂ en moins est plus coûteux, l'investissement à long terme se révèle rentable. En plus des coûts de carburant réduits, il est possible de profiter de primes d'encouragement proposées par ex. par les vendeurs régionaux de gaz.

Propositions de démarches pour votre entreprise

Mesures organisationnelles/incitatives

- Avant l'achat d'un nouveau véhicule, vérifier si l'utilisation des véhicules disponibles est optimale.
- Analyser la consommation énergétique actuelle de votre parc de véhicules.
- Lister les critères d'efficacité énergétique, d'écologie et de sécurité pour l'achat de véhicules.
- Rassembler les informations sur les véhicules les plus respectueux de l'environnement et sur les possibilités d'achats, de leasing et d'aides ainsi que sur le nombre de station-service proposant le carburant correspondant.
- Vérifier si le modèle de Business-CarSharing n'est pas plus économique et plus flexible que l'achat d'un nouveau véhicule.
- La consommation de carburant, la maintenance, l'administration, la meilleure image de l'entreprise etc. sont à intégrer dans le bilan financier coûts/bénéfices.

Informier et faire changer les habitudes

- Informer les collaborateurs sur les véhicules économes en énergie pour l'achat de véhicules privés.

Exemples concrets

- La **Société Générale d'Affichage SGA** a équipé ces dix dernières années son parc de véhicules de 88 véhicules à gaz et six véhicules hybrides. La part de véhicules respectueux de l'environnement représente désormais un quart du parc.
- **Pro Taxi AG** à Zurich utilise depuis 2001 deux véhicules hybrides Toyota Prius. Dans le canton d'Argovie, les entreprises de taxi **A.S. Taxi Arsic** à Aarau, **Badener Taxi AG** ou **Bahnhof-Taxi Stutz AG** à Wohlen utilisent des véhicules au gaz naturel.
- Dans un souci d'une utilisation responsable des ressources, l'entreprise **IKEA** de Spreitenbach mise pour la flotte de la direction sur des véhicules hybrides économiques. Un transporteur dont les véhicules fonctionnent au gaz naturel est proposé aux clients.

Plus d'informations

Classement des véhicules selon des critères écologiques et guide d'achat : www.ecomobiliste.ch

Données sur la consommation des véhicules : www.etiquetteenergie.ch, www.auto-suisse.ch

Informations de l'Association suisse des véhicules électriques et efficients : www.e-mobile.ch

Guide d'acquisition de véhicules écologiques : http://www.e-mobile.ch/pdf/2007/beco_Broschuere_franz_hoch.pdf

Informations sur l'acquisition de véhicules à gaz : <http://www.vehiculegaz.ch/165.html>

aargaumobil - Mobilitätsplattform im Kanton Aargau • www.aargaumobil.ch • 062 508 20 24 • info@aargaumobil.ch

Kanton Aargau • Departement Bau, Verkehr und Umwelt • Abteilung Verkehr • Aarau 2009



Accessibilité de l'entreprise

La communication externe de l'entreprise – en particulier le site internet – indique comment accéder à l'entreprise par différents moyens de transport. Les brochures et les invitations aux événements mentionnent également ces indications. L'heure des séances professionnelles est décidée en fonction des horaires de train et de bus.

Applications possibles dans votre entreprise

Mesures organisationnelles/incitatives

- Les horaires de réunions sont décidés en fonction des horaires d'arrivée des transports publics.
- Un service de navette est organisé pour les clients depuis la gare la plus proche, un plan avec l'itinéraire piéton entre la gare et le site de l'entreprise est distribué.

Informier et faire changer les habitudes

- Le site internet est un canal d'information important pour les clients et visiteurs. En plus de l'accessibilité en voiture (voies d'accès, possibilités de stationnement), la situation et le nom de la station de bus/tramway/méto la plus proche ainsi que le nom de la ligne qui s'y arrête sont indiqués. Un lien renvoie à la plate-forme des CFF.
- Des renseignements sur l'accessibilité de l'entreprise sont indiqués aux emplacements adaptés sur le papier à lettre, les documents de communication, les annonces, les brochures, etc.
- La documentation destinée à la clientèle (visiteurs, patients, clients etc.) contient les informations sur les possibilités d'accès au site en voiture et avec les transports publics.
- Lors de séances ou d'événements, les horaires depuis les principaux lieux d'origine sont indiqués. Des conseils sur le choix du moyen de transport peuvent également être donnés.

Exemples concrets

- **L'hôpital cantonal de Baden** décrit de façon détaillée sur son site comment accéder à l'hôpital en transports publics et donne tous les renseignements sur les tarifs de stationnement (http://www.ksb.ch/099kab_0097_de.htm).
- L'entreprise **Eisenbezogen** à Worb a fait un lien direct depuis son plan de situation vers mapsearch : sur www.eisenbezogen.ch/index.php?mmid=2 cliquer sur „Lageplan“. Les stations de transports publics indiqués sur le plan renvoient directement aux horaires.

Plus d'informations

Insérer un lien vers les horaires CFF : http://fahrplan.sbb.ch/bin/help.exe/fn?tpl=inputgen_start&



Mobilité douce (cycles et piétons)

Pour promouvoir les déplacements à pied ou à vélo, une entreprise doit disposer d'une infrastructure idéale et doit mettre en place des campagnes d'action régulières ainsi que des mesures incitatives. Le nombre de personnes se déplaçant à pied ou à vélo peut ainsi augmenter. La promotion de ces modes de déplacement permet à l'entreprise de contribuer à la santé et à la forme de ses collaborateurs et de favoriser les formes de mobilité respectueuses de l'environnement.

Actions incitatives dans votre entreprise

Mesures sur les infrastructures

- Des places de stationnement pour les vélos pouvant être fermés se trouvent près de l'entrée, sont couverts (en cas de pluie) et sont éclairés le soir.
- Les chemins piétonniers et cyclables sur le site de l'entreprise sont courts, directs et la sécurité des chemins est contrôlée. Toute infrastructure manquante doit être palliée ou notifiée à la commune.
- Mettre à disposition des vestiaires équipés de douches.

Mesures organisationnelles/incitatives

- Acquisition de vélos d'entreprise, de vélos électriques.
- Actions: Journée du vélo ; distribution de vignettes, casques, vêtements de pluie ; journée d'excursion d'entreprise à vélo ; défilé de mode (jogging et tenues cyclistes) ; cours de conduite à vélo etc.
- Participation au concours « Prix Vélo » ou « bike to work ».

Informier et faire changer les habitudes

- Signalétique des pistes cyclables à l'entrée/sortie du site, plan des pistes cyclables d'accès au site.

Exemples concrets

- **L'hôpital cantonal d'Aarau** a reçu en 1998 « le Prix Vélo pour entreprise cyclophile ». En 2006, c'est **l'Hôpital cantonal de Baden (KSB)** qui a reçu ce prix. Le KSB mène des actions pour la promotion du vélo, met deux vélos électriques en prêt et récompense régulièrement les cyclistes par un éco-bonus. (www.aargaumobil.ch/documents/KSB_Web.pdf).
- L'entreprise de construction **Kästli AG** à Ostermundigen encourage l'utilisation du vélo pour les déplacements professionnels ou internes. En mettant à disposition des vélos électriques au sein de son parc de véhicules, elle valorise les longs trajets en vélo et participe chaque année à la campagne « Bike to work ».
- L'équipe environnement de **l'Eawag** de l'institut de recherche aquatique de l'ETH, a récupéré et réparé des vélos abandonnés. 50 vélos sont ainsi loués ou prêtés gratuitement dans l'institut.

Plus d'informations

ProVelo Suisse propose des cours de conduite cycliste et une toolbox pour la promotion du vélo : www.pro-velo.ch.

Inscription et information sur la campagne « bike to work » : www.biketowork.ch.

Vélos électriques : www.newride.ch

Stationnement des vélos au lieu des autos, Citybike à prix réduits: www.lautlos.ch

Association suisse des piétons : www.fussverkehr.ch



Communication

Lors de la mise en place de mesures de gestion de la mobilité, la communication interne et externe de l'entreprise joue un rôle important. La communication interne de l'entreprise est nécessaire afin d'informer les collaborateurs sur le contexte, les objectifs, les mesures et les premières réussites de la gestion de la mobilité. La communication externe assure à l'entreprise l'image d'un employeur attractif et responsable.

Éléments de communication possibles dans votre entreprise

Mesures organisationnelles/incitatives

- Sondage des collaborateurs sur leur comportement en mobilité apporte une base pour la planification des mesures.
- Offres d'essai, concours, événements pour les employés intéressés par d'autres formes de mobilité ; organisation de rencontres régulières entre personnes partageant les mêmes habitudes (CarPooling, vélo) ou de stages de mobilité et de semaines d'action.
- Mise en place du Mobility-Jackpot au travail.
- Thème de la mobilité abordé dès l'entretien d'embauche ; kit de mobilité avec plan et horaires, distribution d'abonnements aux transports publics etc.

Informier et faire changer les habitudes

- Informations sur la mobilité sur internet (favoris), l'intranet ou documentation jointe au bulletin de salaire.
- Flyer, brochures, campagne d'affichage.
- Voyage d'entreprise avec différents moyens de transport.
- Publier (sur internet, dans le journal interne) des témoignages de nouveaux adeptes satisfaits ou d'élus exemplaires.

Exemples concrets

- **L'aéroport de Genève** propose à son personnel un site internet public spécialement consacré à la mobilité, qui renseigne sur les offres de transport possibles pour accéder au site (www.mobilite-aeroport.ch). **Merck Serono** a mis en place pour le personnel une page intranet sur la mobilité.
- L'équipe environnement de l'**Eawag**, Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux, apporte de nombreuses informations sur tous les projets et activités sur le thème de la mobilité.
- L'entreprise **Seewer AG à Burgdorf** est l'une des premières à avoir mis en place le Mobility-Jackpot, **Weleda** à Arlesheim ou l'entreprise **Clariant AG** ont suivi.
- Les salariés de l'entreprise **Inficon AG à Balzers** peuvent devenir membre d'un club de mobilité et reçoivent ainsi des avantages ou des réductions pour leurs déplacements domicile-travail.

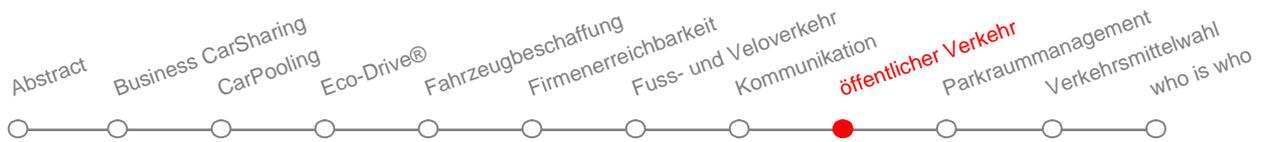
Plus d'informations

Mobility-Jackpot au travail: www.mobility-jackpot.ch

Description de la mesure Mobility-Jackpot du kit de mobilité sur www.mobilservice.ch > Mobilservice pratique

aargaumobil - Mobilitätsplattform im Kanton Aargau • www.aargaumobil.ch • 062 508 20 24 • info@aargaumobil.ch

Kanton Aargau • Departement Bau, Verkehr und Umwelt • Abteilung Verkehr • Aarau 2009



Transports publics

Des liaisons de transports rapides et efficaces entre l'entreprise, les clients et le domicile des collaborateurs ainsi qu'une image positive des transports publics (TP) dans l'entreprise sont les principes de base pour promouvoir l'utilisation des TP. L'entreprise peut, de manière active, essayer d'influencer les autorités compétentes sur ce service. Des mesures d'encouragement, par exemple une participation financière aux abonnements permettent d'augmenter la part d'utilisateurs des TP dans l'entreprise et confirment les habitués des TP dans leur choix de moyen de transport.

Actions incitatives dans votre entreprise

Mesures sur les infrastructures

- Volonté d'obtenir une station de TP aux abords du site de l'entreprise. Lobbying auprès de la commune, du canton et des entreprises de transport pour obtenir une offre attractive. Participation éventuelle de l'entreprise.

Mesures organisationnelles/incitatives

- Les dates des séances, les événements, etc. sont décidées en fonction des horaires des TP.
- Les entreprises proposent l'offre Job-Ticket de l'entreprise de transport. Les employés bénéficient d'un tarif réduit sur l'abonnement régional, qui peut être également utilisé pour les déplacements privés.
- Pour les déplacements professionnels, acquisition d'un abonnement général non personnalisé.
- Le règlement de remboursement des frais de déplacement contraint les employés à utiliser les TP (si possible) lors de déplacements professionnels

Informier et faire changer les habitudes

- Les horaires des TP sont affichés à l'entrée de l'entreprise. L'offre des TP (par ex. les horaires) devrait également être accessible sur internet depuis la plate-forme de travail.
- Lors d'une embauche, les nouveaux employés sont informés de l'offre de TP. Le kit du nouvel utilisateur leur est distribué (horaires, programme de participation de l'entreprise aux abonnements TP, éventuellement un abonnement d'essai).

Exemples concrets

- L'**institut Paul Scherrer (PSI)** se situe dans la commune isolée de Villigen mais est desservi par des lignes de bus. En plus de l'offre existante, l'institut commande d'autres bus (en partie pour des courses directes) auprès de CarPostal Argovie et en couvre les frais. Le personnel utilise le CarPostal entre les sites ouest et est gratuitement.
- La zone industrielle **Birren à Seon** est desservie depuis décembre 2005 par le bus aux horaires de travail grâce à une initiative des entreprises locales.
- L'entreprise **ABB Suisse SA** attribue à chaque employé n'utilisant pas de place de stationnement, un éco-bonus sous forme d'un chèque Reka (www.aargaumobil.ch/documents/ABB_Web.pdf).

Plus d'informations

Communauté tarifaire A-Welle: Tél. 062 288 55 66, www.a-welle.ch

Canton d'Argovie, Département Transport, section Transports publics

Description de la mesure Job-Ticket sur: www.mobilservice.ch > Dossiers entreprises > Exemples pratiques

aargaumobil - Mobilitätsplattform im Kanton Aargau • www.aargaumobil.ch • 062 508 20 24 • info@aargaumobil.ch

Kanton Aargau • Departement Bau, Verkehr und Umwelt • Abteilung Verkehr • Aarau 2009



Gestion du stationnement

Des règles d'attribution ainsi que des redevances d'utilisation des emplacements sont définies pour la gestion du stationnement. L'utilisation des places de stationnement en cas de nombre limité d'emplacements peut ainsi, par exemple, être optimisée et l'entreprise contribue ainsi à la promotion d'une mobilité équilibrée.

Propositions de démarches pour votre entreprise

Mesures organisationnelles/incitatives

- Dans le cadre du règlement de stationnement, l'attribution des places de stationnement propres à l'entreprise est définie par des critères et/ou des tarifs d'utilisation. Des tarifs élevés peuvent permettre de financer des actions de promotion d'utilisation du vélo ou des transports publics.
- En dehors des horaires d'ouverture de l'entreprise, les places de stationnement peuvent être utilisées par un tiers après avoir établi une convention.
- Avant et pendant la mise en place d'une mesure de gestion du stationnement, les employés peuvent être sensibilisés à leur comportement en mobilité de façon ludique avec « Mobility-Jackpot ».
- L'organisation détaillée d'une gestion de stationnement doit être définie individuellement pour chaque entreprise.

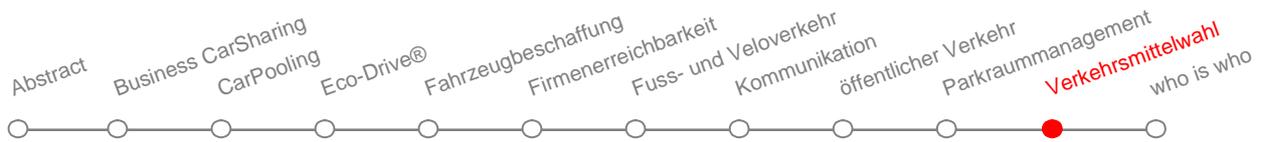
Exemples concrets

- Au sein de l'entreprise **ABB Utility Automation SA** à Baden-Nord, tous les employés qui ont besoin d'une place de stationnement paient une taxe mensuelle. Résultat : 70 % des employés viennent au travail en TP, à vélo ou à pied (www.aargaumobil.ch/documents/ABB_Web.pdf).
- En raison d'une offre de stationnement limité, **l'hôpital cantonal de Baden (KSB)** a décidé d'intégrer une gestion de la mobilité plutôt que de construire un parking sur plusieurs étages très coûteux. D'une part, le stationnement est devenu payant, d'autre part, un système d'incitation pour l'utilisation des TP et des modes de transport doux a été créé. Résultat : plus de 30 % des employés ont remplacé la voiture par un autre moyen de transport. (www.aargaumobil.ch/documents/KSB_Web.pdf).
- Selon une décision du conseil municipal, les employés de l'administration communale de Baden ne peuvent prétendre à des places de stationnement gratuites. En conséquence, **l'école élémentaire de Baden** a intégré un concept de mobilité qui doit servir de cadre à l'ensemble de l'administration de la ville de Baden. Une gestion du stationnement combinée à un éco-bonus pour l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement a conduit à un changement de mode de transport pour 8 % du personnel enseignant et a ainsi induit une amélioration de la problématique du stationnement. (www.aargaumobil.ch/documents/VS_Baden_Web.pdf).

Plus d'informations

Description de la mesure sur : www.mobilservice.ch > Dossiers entreprises > Exemples pratiques

Toolbox: <http://www.mobilitymanagement.be/francais/measures/meas9.htm>



Choix du moyen de transport

Des incitations positives et négatives – réductions ou taxes – influencent le choix du moyen de transport. Ainsi, pour être juste, une prestation de valeur équivalente à la mise à disposition d'une place de stationnement gratuite doit être proposée aux collaborateurs qui ne viennent pas en voiture. Cela peut se faire sous forme d'un « Job-Ticket » ou d'un éco-bonus (forfait de mobilité). Les directives (réglementation etc.) pour l'utilisation des TP ou du Business-CarSharing soutiennent cette démarche. De telles mesures peuvent être financés par les recettes issues d'une gestion du stationnement afin de neutraliser les coûts par exemple.

Applications possibles dans votre entreprise

Mesures organisationnelles/incitatives

- Proposer, pour les employés, qui ne viennent pas en voiture, une prestation de valeur équivalente à une place de stationnement par exemple. Les employés reçoivent cette somme pour un abonnement aux TP à tarif réduit, pour l'entretien du vélo ou comme reconnaissance pour leur déplacement à pied.
- Financer des Job-Tickets pour les employés (en partie ou en totalité), par ex. par les recettes des places de stationnement.
- Emettre des directives (par ex. le remboursement des frais de déplacement) afin de définir quels moyens de transport sont utilisés en priorité pour les déplacements professionnels.
- Mettre en place un éco-bonus pour promouvoir les modes doux et les TP.
- Réduire le prix des emplacements de CarPooling / promouvoir le covoiturage par des aides financières.
- Proposer le « Mobility-Jackpot » : ce dispositif offre une excellente opportunité pour aborder la mobilité sur le lieu de travail. Des mesures incitatives pour changer de moyen de transport, et choisir les TP, le vélo ou la marche à pied peuvent ainsi être mises en place de façon ludique.
- Participer à la campagne « bike to work ».

Exemples concrets

- L'entreprise **ABB Utility-Automation SA** à Baden-Nord verse un éco-bonus annuel sous forme de chèques Reka à chaque employé n'utilisant pas de place de stationnement.
- L'administration de la **ville de Thoue** a instauré pendant plusieurs mois en 2004 le « Mobility-Jackpot ».
- Dans le cadre du programme COyou2, **Swiss Re** à Zurich accorde à ses employés (en plus de la réduction ZVV-BonusPass ou l'abonnement de parcours CFF) un bonus CO₂ allant jusqu'à CHF 5'000.– (soit 50% des coûts d'investissement) pour l'achat d'un véhicule hybride ou à gaz, ainsi qu'un abonnement général.

Plus d'informations

Mobility-Jackpot au travail : www.mobility-jackpot.ch et

Description de la mesure Mobility-Jackpot, kit de mobilité sur : www.mobilservice.ch

Fiche pratique « Mobilität und Steuern »: www.aargaumobil.ch/documents/Steuern_und_Mobilitaet.pdf

Description de la mesure Job-Ticket sur: www.mobilservice.ch

Informations diverses

Liens importants:

- www.citedelenergie.ch
Informations sur le programme « gestion de la mobilité dans les entreprises »
Outil d'analyse et d'évaluation
Pool d'experts
- www.aargaumobil.ch
Informations générales du canton d'Argovie sur la mobilité et l'environnement
- www.mobilservice.ch
Mobilservice : Plate-forme pour une mobilité d'avenir
- www.mobilityrating.ch
Analyse du site pour une évaluation de l'entreprise sur sa politique de mobilité
- www.badenmobil.ch
Programme de badenmobil avec des informations sur la gestion de la mobilité dans les entreprises
- www.mobilitymanagement.be
Outils pour la gestion de la mobilité dans les entreprises, solutions rapides, systèmes d'aide à la décision, exemples bien connus, liste des mesures
- www.mobilitaetsmanagement.nrw.de
Précieuses informations sur la gestion de la mobilité (domaines d'action, mise en place organisationnelle, guides, exemples, facteurs de réussite, campagne d'actions)
- www.mobilitaetsmanagement.at
Gestion de la mobilité dans les entreprises, exemples de bonnes pratiques
- www.clever-pendeln.de
Gestion de la mobilité dans les entreprises, exemples de bonnes pratiques
- www.oebu.ch
Réseau d'entreprises pour une économie durable
- www.areneidf.org/transport/index.html
Initiation au management de la mobilité, réussir son plan de mobilité
- www.plan-deplacements.fr
Informations et conseils pour élaborer son plan de mobilité

Adresses des contacts et références des sources :

- SuisseEnergie pour les communes, Monika Tschannen,
c/o Rundum) mobil GmbH, Buchholzstrasse 7a, 3604 Thun
Tel. 033 334 00 25 / m.tschannen@rundum-mobil.ch / www.energiestadt.ch
- aargaumobil, Postfach 2135, 5001 Aarau
Tel. 062 508 20 24 / info@aargaumobil.ch / www.aargaumobil.ch

Demandez conseil auprès des conseillers Mobilservice de votre canton:

<http://www.mobilservice.ch/de/praxis/beratung/kanton.asp>

Responsable de l'élaboration de ce cas pratique:

SuisseEnergie pour les communes

Monika Tschannen

Tel. 033 334 00 25 / m.tschannen@rundum-mobil.ch / www.citedelenergie.ch

Traduction:

Anne-Sophie Petitprez

c/o Rundum) mobil GmbH, Buchholzstrasse 7a, 3604 Thun

Glossaire

Accessibilité

L'accessibilité constitue un facteur essentiel de développement pour les entreprises. Elle peut devenir, en particulier dans les services et certaines industries, une source de satisfaction et de développement pour les clients de l'entreprise. En cela, l'accessibilité peut devenir un argument de vente à part entière. Pour les salariés, l'accessibilité est au cœur de leurs préoccupations quotidiennes pour les déplacements domicile-travail et professionnels. *(ADEME)*

Controlling

Le controlling de projet comprend la collecte, la préparation, l'étude et l'interprétation de données relatives au respect dans le temps au niveau du contenu et des ressources d'objectifs ainsi que la formulation de mesures de correction si nécessaire. *(Vogelsberg Consult)*

Déplacements pendulaires

Déplacements quotidiens du lieu de domicile au lieu de travail. On les retrouve dans un sens le matin et dans l'autre le soir, d'où leur nom de « pendulaires ». *(Voiture & co)*

Écobonus

L'écobonus est une mesure financière incitative afin de favoriser l'utilisation des modes de transport doux.

Gestion de la mobilité

La gestion de la mobilité consiste à inciter les individus, les entreprises, les institutions à satisfaire leurs besoins de transport en utilisant au mieux les modes alternatifs et en réduisant l'usage de la voiture individuelle. Il s'agit d'offrir aux usagers un service facile d'accès, peu cher, économiquement soutenable, et proposant des initiatives équitables vis-à-vis de tous.

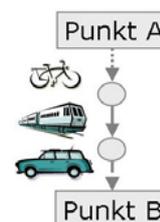
La gestion de la mobilité se décline selon trois principaux axes d'actions :

- Fournir des informations accessibles à tout moment au plus bas coût.
- Influencer les choix des voyageurs de façon à privilégier le transport soutenable.
- Encourager un processus intégré d'aménagement de l'espace et de planification des transports.

www.epomm.org

Mobilité combinée (ou intermodale)

Déplacement utilisant successivement plusieurs modes de transport différents, par exemple le bus et le RER. (*Voiture & co*)



Mobilité douce

Modes de transport non motorisés et non polluants, les modes de transports doux sont la marche et le vélo, les rollers, etc. (*Voiture & co*)

Outil d'analyse et d'évaluation

Pour communiquer sur les effets de la gestion de la mobilité, un document de travail nommé « outil d'analyse et d'évaluation » a été élaboré dans le cadre de la campagne « gestion de la mobilité dans les entreprises ». Cette aide à l'évaluation doit être remplie par les responsables mobilité afin de tirer un bilan et de pouvoir mettre en place des processus d'amélioration.

Plan de mobilité

Le plan de mobilité est une démarche visant à aborder de manière globale et intégrée la problématique de tous les déplacements liés à une entreprise, en prenant un ensemble de mesures concrètes pour rationaliser les déplacements quotidiens des usagers du site d'emploi ou d'activités et développer des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. Le PDE s'intéresse aux déplacements des salariés et des autres usagers du site (clients, visiteurs, livreurs, stagiaires).

Pool d'experts

SuisseEnergie pour les communes travaille en étroite collaboration avec des conseillers qualifiés et présente un pool d'experts qui permet aux partenaires de SuisseEnergie pour les communes d'avoir une liste de spécialistes expérimentés.

Répartition modale (modal split)

Répartition du volume du trafic entre les modes de transport; indice donnant la part de chaque mode dans le volume total. (*ARE*)

Stratégie de mobilité

Une politique de mobilité fructueuse requiert une coordination optimale entre les transports publics et privés, entre les transports ferroviaires, routiers et aériens et entre les projets nationaux, cantonaux, régionaux et communaux.

Il convient de tenir compte des interactions étroites entre la politique de développement territorial, la politique financière et la politique économique. Il est indispensable de fixer les principales lignes d'action générales dont dépend l'orientation de tous les domaines partiels de la politique de mobilité. En particulier, la Stratégie de mobilité globale fournit une ligne directrice pour la planification à long terme des transports routiers, des transports publics, de la mobilité douce et des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation. *(Stratégie de mobilité globale du canton de Berne, 2008)*

Trafic de loisirs

Le trafic de loisirs est, indépendamment du moyen de transport, le trafic qui se produit en liaison avec des activités du temps libre (activités humaines pour le repos et le divertissement). *(ARE)*

Transfert (ou report) modal

Résultat du changement d'un mode de déplacement vers un autre. Par exemple, un plan de mobilité peut permettre un transfert de 15 à 30% de part modale des véhicules individuels vers le transport public et/ou la mobilité douce.

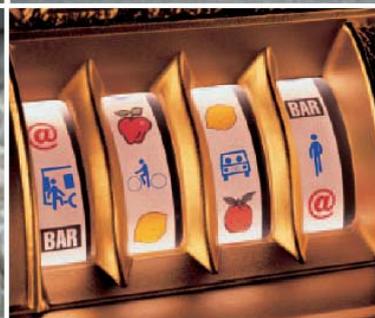
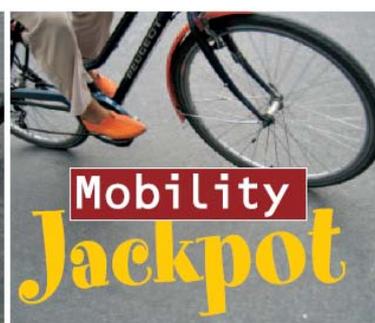
Galerie d'images



Source: Pro Velo



Source: Büro für Mobilität AG



Source: rundum mobil



Source: Pro Velo